

# COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

## Avis 11-794 de la CVMO – Énoncé des priorités

### **Demande de commentaires concernant l'Énoncé de priorités de la CVMO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023**

La *Loi sur les valeurs mobilières* (la Loi) exige que, chaque année, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO » ou la « Commission ») remette au ministre des Finances un énoncé du président établissant les priorités proposées de la Commission pour l'exercice en cours relativement à l'administration de la Loi, des règlements et des règles, ainsi qu'un résumé des raisons de l'adoption de ces priorités, et qu'elle les publie dans son bulletin.

L'Énoncé des priorités 2022-2023 reflète notre nouveau mandat, qui consiste à promouvoir la concurrence et à favoriser la formation de capital. Ce mandat est intégré à l'ensemble de notre travail et se reflète dans notre élaboration des politiques. L'Énoncé des priorités 2022-2023 reflète les positions actuelles de la CVMO sur les actions prioritaires qu'elle doit entreprendre en 2022-2023 pour atteindre chacun des objectifs et ses priorités connexes.

L'Énoncé des priorités 2022-2023 est soumis à une période de commentaires de 30 jours. La Commission tiendra compte des commentaires des intervenants et apportera les révisions nécessaires avant de finaliser et de publier sa déclaration des priorités 2022-2023.

#### **Commentaires**

Tout commentaire doit être fait par écrit avant le 20 décembre 2021 et envoyé à :

Kathryn Royal  
Chef de la planification stratégique et de la production des rapports  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
kroyal@osc.gov.on.ca



COMMISSION DES  
VALEURS MOBILIÈRES  
DE L'ONTARIO

# 2022-2023

# Énoncé des priorités de la CVMO

## Table des matières

---

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
Énoncé des priorités de la CVMO .....	1
Principales priorités .....	2
<b>L'ENVIRONNEMENT</b> .....	4
L'incidence persistante de la COVID-19 .....	4
Amélioration de l'environnement réglementaire .....	4
Évolution du paysage de l'investissement .....	5
<b>NOS OBJECTIFS</b> .....	7
OBJECTIF 1 - Favoriser la confiance envers les marchés financiers de l'Ontario .....	7
OBJECTIF 2 - Moderniser l'environnement réglementaire .....	18
OBJECTIF 3 - Faciliter l'innovation financière .....	22
OBJECTIF 4 - Renforcer les fondements de notre organisme .....	26
<b>COORDONNÉES</b> .....	30



# INTRODUCTION

## Énoncé des priorités de la CVMO

Nous avons le plaisir de vous présenter l'Énoncé des priorités du président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2022. Cet Énoncé des priorités appuie l'engagement de la CVMO à être à la fois efficace et responsable dans la prestation de son mandat de réglementation qui a été élargi pour inclure la promotion des marchés concurrentiels et la formation de capital.

La CVMO réglemente le plus grand marché financier du Canada et ses démarches ont une incidence sur l'Ontario et sur le reste du Canada. Elle s'est engagée à promouvoir des marchés équitables, efficaces et concurrentiels en Ontario et elle a déterminé un vaste éventail d'initiatives visant à améliorer le cadre réglementaire actuel. Nous nous efforçons d'anticiper les problèmes liés au marché et d'agir de manière décisive afin de promouvoir la confiance du public à l'égard de nos marchés financiers, de protéger les investisseurs, de promouvoir l'innovation, de favoriser la formation de capital et de soutenir l'intégrité du marché. Nous continuerons de cerner de façon proactive les enjeux, les tendances et les risques émergents sur nos marchés financiers. La confiance à l'égard des marchés équitables, efficaces et concurrentiels est une condition préalable à la croissance économique. La CVMO accorde toujours la plus haute priorité à la protection des investisseurs.

La CVMO continue de faire avancer le programme de réglementation, en améliorant la façon dont elle aborde son travail et se mobilise auprès des investisseurs, des participants du secteur et d'autres organismes de réglementation afin de comprendre les enjeux et leurs préoccupations. Elle interagit énormément avec les intervenants par l'intermédiaire de divers comités consultatifs, tables rondes et autres moyens de consultation, afin d'éclairer les approches opérationnelles et l'élaboration de politiques. Elle collabore directement avec des groupes de défense des intérêts des investisseurs et des investisseurs particuliers afin de mieux comprendre leurs besoins et leurs intérêts.

Compte tenu des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, notre travail important dans le cadre international de la réglementation se poursuivra comme un autre moyen clé d'acquérir de nouvelles perspectives sur les enjeux et les normes émergents qui peuvent être intégrés à nos activités d'élaboration de politiques et de surveillance. Ces démarches sont essentielles pour trouver des solutions qui concilient l'inclusion de l'innovation et de la concurrence sur le marché avec le maintien de mesures de protection appropriées pour les investisseurs.

La CVMO collabore avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour harmoniser les règles et leurs modalités d'application dans l'ensemble du pays. La CVMO est également membre des Responsables des organismes de réglementation, un important forum fédéral-provincial de coopération sur les questions liées au secteur financier. Présidé par le gouverneur de la Banque du Canada, ce forum compte des représentants des organismes suivants : le ministère des Finances du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'Autorité des marchés financiers, la British Columbia Securities Commission et l'Alberta Securities Commission.

## Principales priorités

Notre Énoncé des priorités 2022-2023 définit les quatre objectifs stratégiques sur lesquels la CVMO entend concentrer ses ressources et ses actions en 2022-2023. Il présente également les initiatives prioritaires que la CVMO poursuivra à l'appui de chacun de ces objectifs stratégiques.

Nous continuons à nous efforcer d'intégrer notre nouveau mandat, qui consiste à promouvoir la concurrence et à favoriser la formation de capital, dans notre travail et de refléter ces objectifs dans notre élaboration des politiques.

Compte tenu de la mise à jour du mandat de la CVMO, nous avons inclus un nouvel objectif intitulé « Moderniser l'environnement réglementaire » afin de saisir les priorités qui continuent de moderniser les pratiques en matière du régime réglementaire de surveillance en se concentrant continuellement sur l'amélioration des services et le potentiel de charge réglementaire pour les participants au marché.

Nous avons également supprimé la réduction du fardeau réglementaire en tant qu'objectif spécifique de l'EDP. Nous sommes en train d'instaurer une culture de la réduction du fardeau dans l'ensemble de la CVMO, et bon nombre de nos activités visées par cet objectif ont été intégrées à notre travail opérationnel de base et à nos activités d'élaboration des politiques. La CVMO continue de s'efforcer de rationaliser la réglementation sans compromettre la protection des investisseurs.

Les objectifs inclus dans l'énoncé des priorités (EDP) et le plan d'activité pour 2022 sont :

### **OBJECTIF 1 - Favoriser la confiance envers les marchés financiers de l'Ontario**

Favoriser la confiance des investisseurs et des participants à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

- Maintenir les activités réglementaires de base solides;
- Soutenir la mise en œuvre des règles sur les commissions intégrées dans les fonds communs de placement interdisant l'utilisation des frais d'acquisition reportés (interdiction des frais d'acquisition reportés) et des commissions de suivi lorsqu'aucune détermination de la convenance n'est requise (interdiction des courtiers exécutants);
- Améliorer l'expérience des investisseurs particuliers;
- Élargir les capacités en matière de l'introspection comportementale et d'évaluation des politiques;
- Renforcer les services de règlement des différends des investisseurs par l'entremise de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), grâce à des activités d'élaboration de politiques et de surveillance;
- Poursuivre les efforts visant à mettre en place un nouvel organisme d'autoréglementation unique et amélioré (nouvel OAR), et consolider les deux fonds de protection des investisseurs actuels, indépendants du nouvel OAR;
- Renforcer la surveillance des plateformes de négociation de cryptoactifs et d'autres courtiers;

- Élaborer une règle définissant les informations relatives au changement climatique pour les émetteurs assujettis;\*
- Poursuivre la prise en compte de la diversité au sein des conseils d'administration et dans les postes de direction des émetteurs assujettis;\*
- Contrôler la fonction d'inscription des bourses reconnues et identifier les domaines à améliorer;
- Élaboration d'un rapport sur les coûts totaux à l'intention des investisseurs.

## **OBJECTIF 2 - Moderniser l'environnement réglementaire**

Continuer à faire évoluer le cadre réglementaire en fonction de l'évolution des marchés financiers et des besoins des investisseurs en Ontario.

- Mettre en œuvre un cadre amélioré pour moderniser la réglementation;
- Poursuivre le travail de rationalisation des exigences de divulgation périodique pour les émetteurs assujettis;
- Travaux visant à moderniser les options de livraison des documents réglementaires et des documents d'information continue pour les émetteurs;
- Renforcer le cadre et la capacité à identifier, évaluer et répondre aux nouvelles questions réglementaires;
- Continuer d'améliorer la surveillance systémique des risques.

## **OBJECTIF 3 - Faciliter l'innovation financière**

Promouvoir un environnement qui favorise l'élaboration de modèles d'affaires financiers novateurs qui profitent aux investisseurs et aux participants au marché des capitaux.

- Collaborer et appuyer les entreprises nouvelles et novatrices sur nos marchés des capitaux;
- Appuyer et favoriser l'utilisation de la technologie et des données ouvertes sur nos marchés financiers;
- Développer le TestLab de la CVMO;
- Favoriser de nouvelles méthodes d'engagement avec la communauté de l'innovation.

## **OBJECTIF 4 - Renforcer les fondements de notre organisme**

Ressources humaines, technologie et information

- Réaménager les systèmes nationaux des ACVM;
- Poursuivre la modernisation de la technologie, la transformation numérique et la mise en œuvre des données et de l'analytique à la CVMO;
- Favoriser/améliorer l'inclusion, l'équité et la diversité;
- Mettre en œuvre un projet pilote de travail hybride.

---

\* Pour les émetteurs de la Direction du financement d'entreprises / d'affaires

## L'ENVIRONNEMENT

### L'incidence persistante de la COVID-19

La pandémie de la COVID-19, et les réponses associées des participants au marché et des gouvernements, continueront d'avoir un impact sur les marchés financiers en Ontario et à l'échelle mondiale dans un avenir prévisible.

Les efforts de relance ont alimenté une croissance significative dans de nombreux pans de l'économie, mais son rythme reste inégal selon les secteurs et dépend de la stabilité des mesures d'endiguement du virus. Les gouvernements ont apporté un soutien fiscal et monétaire à grande échelle à l'économie et aux marchés financiers, certains programmes – notamment les subventions salariales aux entreprises, devant être réduits à court terme.

Si les niveaux d'épargne des ménages ont augmenté au cours de la pandémie, les pressions inflationnistes croissantes risquent d'augmenter les dépenses des consommateurs. Dans le même temps, l'emploi reste inférieur aux niveaux pré-pandémiques dans certains secteurs, avec des signes de pénurie de main-d'œuvre. Au cours des prochains mois, les banques centrales du monde entier décideront du moment où elles commenceront à relever les taux d'intérêt et à réduire leur expansion monétaire, ce qui pourrait avoir un impact sur la liquidité du marché, les performances des entreprises financières, les offres de produits ainsi que sur la tolérance au risque et le comportement des investisseurs particuliers. À l'heure actuelle, un certain nombre de banques centrales devraient entamer le processus de normalisation progressive de leur politique monétaire au cours de l'exercice 2023. La CVMO surveillera ces développements qui pourraient avoir un impact sur le fonctionnement équitable et efficace des marchés financiers en Ontario.

À mesure que le passage au travail à distance dans une grande partie du secteur financier évolue vers des arrangements hybrides plus permanents, la CVMO continuera d'évaluer la façon dont elle interagit avec sa population réglementée par le biais de canaux numériques améliorés et d'examens de conformité intégrés virtuels et sur place. Les restrictions liées à la pandémie ont entraîné une évolution vers les canaux de vente en ligne dans de nombreux secteurs. Le fait que les consommateurs se sentent plus à l'aise avec ces canaux de vente pourrait favoriser le passage aux conseillers en ligne et à la commercialisation directe des produits d'investissement. La CVMO continuera de surveiller comment ces développements soutiennent des marchés équitables, efficaces et concurrentiels.

### Amélioration de l'environnement réglementaire

La mise en œuvre de certaines recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers (groupe de travail) concernant la gouvernance et à la structure de la CVMO, telles que décrites dans le budget de l'Ontario du printemps 2021, sera soutenue par des modifications législatives du gouvernement de l'Ontario. Ces mesures renforceront l'organisation de la CVMO en séparant davantage le Conseil du Tribunal et en séparant les rôles de président et de directeur général de la CVMO, et lui donneront la marge de manœuvre nécessaire pour mettre en œuvre ses nouveaux mandats. La CVMO continuera également à faire avancer un certain nombre d'initiatives politiques recommandées par le Groupe de travail sur la modernisation des marchés financiers et soulignées dans le budget du

printemps 2021 et le document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021.

En octobre 2021, le gouvernement de l'Ontario a publié un projet de loi sur les marchés des capitaux aux fins de consultations des intervenants. La Loi sur les marchés financiers mettrait à jour et rationaliserait le cadre législatif de la CVMO et fournirait une clarté supplémentaire aux participants aux marchés financiers. La CVMO continuera à soutenir le gouvernement dans le cadre des travaux en cours liés à la consultation des ACVM. Ces efforts contribueront à soutenir l'harmonisation législative avec les autres provinces et territoires.

Les marchés financiers de l'Ontario sont influencés par les développements nationaux et internationaux, des facteurs macroéconomiques aux changements de politiques en passant par l'innovation financière. La CVMO s'engage activement auprès de ses homologues nationaux et internationaux afin de suivre l'évolution de la situation et de contribuer aux discussions sur la politique à mener dans le cadre de sa mission de réglementation.

## **Évolution du paysage de l'investissement**

Le rythme de l'évolution et de l'innovation technologiques dans les marchés financiers entraîne des difficultés pour l'élaboration et le maintien d'un cadre réglementaire adapté et harmonisé. Les participants dans le marché continuent d'élargir l'offre de produits et de services. La technologie financière et d'autres innovations du marché sont les forces perturbatrices clés dans le secteur des services financiers. La technologie financière tire parti de l'innovation technologique, de la numérisation et des technologies de registre distribué pour créer de nouvelles offres de produits et de nouvelles plateformes pour les négociers, y compris des fonds de cryptoactifs basés sur la chaîne de blocs et des plateformes de négociation de cryptoactifs. La CVMO doit comprendre les impacts de ces forces perturbatrices et y répondre d'une manière conforme à son mandat général.

La vitesse à laquelle les cryptoactifs et les entreprises qui les négocient ont progressé indique la rapidité avec laquelle les marchés de capitaux évoluent, mais affirme également la nécessité d'approches réglementaires équilibrées. Au cours de l'année 2021, le marché mondial des cryptoactifs est passé d'une capitalisation d'un milliard de dollars américains en janvier à plus de 2,3 billions de dollars américains en août. La croissance de l'intérêt spéculatif de la part des investisseurs particuliers et institutionnels a fait grimper les prix, mais a également signalé le désir des propriétaires de cryptoactifs d'effectuer des transactions et de prêter ces actifs par le biais de la finance décentralisée (DeFi). La CVMO continuera à se concentrer sur la mise en conformité des plateformes de négociation de cryptoactifs et à prendre des mesures d'exécution si nécessaire.

Pour relever ces défis, nous devons tenir compte des éléments suivants :

- poursuivre les efforts pour identifier et surveiller les nouvelles questions réglementaires;
- concilier nos multiples mandats afin de favoriser l'innovation, de faciliter le choix des investisseurs, de stimuler la concurrence et de promouvoir la formation de capital ainsi que de protéger les investisseurs tout en maintenant des marchés équitables et efficaces et en contribuant à la stabilité financière;



- cultiver les capacités nécessaires à une compréhension approfondie des nouvelles technologies afin de nous assurer de pouvoir remplir nos multiples mandats;
- en coordination avec nos collègues chargés de la réglementation, identifier et gérer les éventuelles lacunes réglementaires ou l'arbitrage réglementaire.

La participation accrue des investisseurs de détail aux marchés de capitaux a été stimulée par une période récente d'augmentation de l'épargne des ménages, de fortes performances des marchés d'actions et d'opportunités de négociation à moindre coût. Pour certains, le désir de rendement a conduit à une activité grégaire vers des investissements spéculatifs, comme les « stocks mêmes », tandis que d'autres recherchent des actifs alternatifs, comme les cryptoactifs. Cette activité met en évidence la valeur de nos efforts d'éducation à l'intention des investisseurs et de la détermination des occasions de concevoir des messages évoluant avec les sources d'information des investisseurs. Les organismes de réglementation devront continuer à faire preuve de vigilance quant aux produits qui promettent des rendements supérieurs et permettre aux investisseurs de disposer des outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées.

Le financement sur les marchés publics s'est accéléré en Ontario, avec un volume sans précédent de dépôts de prospectus. Notamment, entre janvier et juin 2021, 4,11 milliards de dollars de produits ont été levés dans le cadre de 31 introductions en bourse en Ontario, fortement soutenues par des offres basées sur le capital-investissement, ainsi que par une augmentation du nombre de sociétés d'acquisition à vocation spécifique (SPAC). La CVMO continue de surveiller et d'évaluer les nouvelles formes de mobilisation de capitaux afin de s'assurer que notre régime facilite la mise en place de nouvelles options rentables pour les émetteurs et soutient la confiance des investisseurs et leur capacité à prendre des décisions d'investissement éclairées.

Cette croissance s'explique en partie par la maturation de l'investissement à des fins spécifiques, comme en témoigne l'intérêt croissant des investisseurs pour le financement environnemental, social et de gouvernance (ESG) et le soutien aux entreprises et aux communautés BIPOC. L'avènement du financement climatique et des informations connexes fournies par les émetteurs a entraîné la croissance des instruments financiers destinés à financer les transitions à faible émission de carbone. Des fonds d'investissement spécialisés pour les entreprises BIPOC augmentent leur accès au capital et à la croissance. Ces développements soulignent l'importance de la divulgation et de la surveillance des comportements.

## NOS OBJECTIFS

### OBJECTIF 1 - Favoriser la confiance envers les marchés financiers de l'Ontario

La CVMO et le gouvernement de l'Ontario ont pris l'engagement commun de rendre les marchés financiers de l'Ontario concurrentiels à l'échelle mondiale afin de faire de la province un endroit attrayant où investir, d'assurer la croissance des entreprises et de créer des emplois. L'une des façons dont nous respectons cet engagement est de promouvoir la confiance à l'égard des marchés financiers de l'Ontario au moyen d'un cadre stratégique équilibré, en mobilisant et en éduquant les investisseurs, d'exercer une surveillance efficace de la conformité ainsi que de faire appliquer la loi en temps opportun et avec vigueur.

Pour parvenir à des marchés financiers concurrentiels, efficaces et solides à l'échelle mondiale et à un système de réglementation qui attire les investissements du monde entier, la CVMO doit équilibrer efficacement la nécessité de rationaliser la mobilisation de capitaux à l'intention des entreprises, tout en cherchant à protéger les investisseurs contre le risque systémique financier et l'inconduite.

### NOS PRIORITÉS PRINCIPALES

#### 1.1 *Maintenir les activités réglementaires de base solides*

La CVMO continue de s'adapter aux impacts de la pandémie de la COVID-19, en poursuivant la mise en œuvre des changements structurels et des éléments de politique découlant du budget du printemps 2021 et en proposant une politique adaptée aux changements du marché. Malgré ces changements environnementaux, structurels et réglementaires, la CVMO continue de s'engager dans son travail fondamental d'opération réglementaire de base, afin d'assurer la stabilité et la continuité de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario.

Par conséquent, la CVMO considère que le maintien de solides opérations réglementaires de base est une priorité absolue qui contribue à la confiance dans les marchés financiers de l'Ontario.

Nos opérations réglementaires de base englobent trois grandes catégories d'activités :

- autorisations (réception, enregistrement et reconnaissance);
- conformité/surveillance/supervision;
- application de la loi.

Voici quelques exemples de ces activités :

#### Autorisations

- examen des prospectus dans le cadre d'offres publiques d'émetteurs assujettis et délivrance d'un visa de prospectus;
- enregistrement des entreprises et des particuliers dans les catégories des négociants, des gestionnaires de portefeuille, des gestionnaires de fonds d'investissement et des catégories de produits de base;

- demandes de dispense par une série de participants au marché, notamment des émetteurs, des fonds d'investissement, des déclarants et des entités d'infrastructure de marché.

#### Conformité/surveillance/supervision

- examens de conformité des inscrits, y compris les examens initiaux d'inscription, les balayages thématiques et les examens pour motif valable;
- conformité et surveillance permanentes liées à la mise en œuvre des réformes axées sur le client;
- supervision de la conduite des enregistreurs, y compris l'imposition de conditions et la suspension des enregistrements dans les cas appropriés;
- sensibilisation des acteurs du marché;
- programmes d'examen de la divulgation continue pour les sociétés émettrices et les fonds d'investissement;
- programmes d'examen en temps réel pour évaluer les informations et le respect des exigences applicables aux offres publiques d'achat et aux transactions entre parties liées, ainsi que la participation du personnel à des audiences contestées sur les fusions et acquisitions devant la Commission, le cas échéant;
- surveillance de la conformité des négociants en produits dérivés et des référentiels centraux;
- conformité des documents d'offre des émetteurs et des déclarants participant au marché exonéré, y compris les prêts hypothécaires syndiqués;
- désignation et surveillance des organisations de notation de crédit;
- surveillance continue et examens de conformité des dépôts périodiques auprès de la CVMO, y compris les déclarations d'initiés sur SEDI et les déclarations de distribution exonérée;
- activités visant à soutenir la gestion du risque systémique et à contribuer à la stabilité financière;
- surveillance de l'infrastructure du marché, y compris la reconnaissance, la désignation, l'exemption et la surveillance continue de diverses entités, notamment les organismes d'autoréglementation, les bourses, les systèmes de négociation alternatifs, les agences de compensation et les entités désignées qui composent l'écosystème de l'infrastructure du marché;
- surveillance de la fonction d'émetteur inscrit des bourses que reconnaît la CVMO;
- surveillance de l'OBSI afin d'évaluer s'il continue à respecter les normes qu'il est censé respecter, notamment en matière de gouvernance et de transparence.

#### Application de la loi

- évaluation des questions qui peuvent constituer une violation de la loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario et orientation vers des activités d'enquête ou de perturbation éventuelles;
- enquêtes et poursuites dans le cadre de l'application de la réglementation, notamment en matière d'abus de marché;

- l'équipe s'occupant des infractions quasi criminelles travaillera en collaboration avec les partenaires des services de police et elle continuera d'axer ses efforts sur les comportements frauduleux et la récidive;
- administrer le programme de dénonciation et coordonner les efforts de coopération internationale avec d'autres régulateurs, notamment en élaborant des méthodes de perturbation internationale.

La CVMO continue de rationaliser la réglementation en mettant l'accent sur la réduction du fardeau réglementaire sans compromettre la protection des investisseurs. Dans le cadre de nos opérations réglementaires de base, l'objectif de réduction du fardeau réglementaire reste essentiel et intégré dans toutes nos activités.

La CVMO rend compte de ses réalisations opérationnelles de diverses manières :

- Nous rendons publiquement compte des opérations de régulation par le biais de notre rapport trimestriel sur les normes de service, qui montre comment nous nous situons par rapport à nos normes d'engagement de service. Si un objectif n'est pas atteint, nous fournissons une explication;
- la CVMO publie également le rapport annuel de la CVMO chaque année, y compris la fiche de rapport sur notre déclaration des priorités, qui met en évidence les principales réalisations et statistiques liées à notre travail de réglementation de base;
- diverses directions de la CVMO produisent des rapports de synthèse ou d'activité, qui sont publiés sur le site Web de la CVMO.

### *1.2 Soutenir la mise en œuvre des règles sur les commissions intégrées dans les fonds communs de placement interdisant l'utilisation des frais d'acquisition reportés (interdiction des frais d'acquisition reportés) et des commissions de suivi lorsqu'aucune détermination de la convenance n'est requise (interdiction des courtiers exécutants)*

La CVMO se concentrera sur la résolution des problèmes de mise en œuvre liés à l'interdiction des frais d'acquisition reportés et à l'interdiction des courtiers exécutant avant que les deux interdictions ne prennent effet le 1<sup>er</sup> juin 2022. La CVMO évaluera l'état de préparation des gestionnaires de fonds en matière de conformité aux interdictions et surveillera la conformité.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- fournir un accommodement approprié donnant aux investisseurs la flexibilité de passer à différentes options de frais lors de la mise en œuvre des interdictions;
- obtenir des données sur les ventes de fonds communs de placement, les nouveaux produits et les nouveaux services aux fins d'analyse des tendances, et assurer le suivi si les tendances soulèvent des inquiétudes;
- Se renseigner sur les plans de mise en œuvre et l'état de préparation des gestionnaires de fonds.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- les pratiques de vente nuisibles liées aux frais d'acquisition reportés seront éliminées en Ontario;

- au lieu de frais intégrés, les frais directs applicables en ce qui concerne les transactions de fonds communs de placement sur les plateformes des courtiers exécutants seront facturés aux investisseurs;
- amélioration de la transparence et de l'expérience des investisseurs avec leurs courtiers et leurs conseillers lorsqu'ils investiront dans des fonds communs de placement.

### 1.3 Améliorer l'expérience et la protection des investisseurs particuliers

La CVMO continuera à améliorer l'expérience des investisseurs individuels et à étendre la protection des investisseurs par le biais d'une série d'initiatives.

Des phénomènes tels que l'émergence des « stocks mêmes », la gamification accrue de l'investissement et la prolifération des canaux de médias sociaux ont mis en évidence la diversité des sources d'information qui orientent les décisions des investisseurs. Le vieillissement de la population est une préoccupation de la CVMO depuis de nombreuses années et cela va continuer. Les jeunes investisseurs ont également des problèmes particuliers en matière d'investissement et la vulnérabilité des investisseurs potentiels ne connaît pas de frontières d'âge. Par conséquent, la CVMO tient compte de ces évolutions dans ses activités et entend continuer à faire preuve d'agilité en allant à la rencontre des gens là où ils se trouvent afin de mieux les éduquer et les protéger.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- Un accent accru sur les activités liées à l'éducation des investisseurs et aux connaissances financières, y compris :
  - augmentation des médias payés
  - utilisation accrue des canaux de médias sociaux des investisseurs
  - le réaménagement du site Web de la CVMO destiné aux investisseurs, [Gerezmieuxvotreargent.ca](http://Gerezmieuxvotreargent.ca)
- poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de la CVMO relative aux personnes âgées et consultation continue des intervenants sur les outils, les ressources et stratégies supplémentaires visant à soutenir les investisseurs plus âgés;
- prise en compte élargie du point de vue des investisseurs au début du processus d'élaboration des politiques;
- réalisation et publication de recherches opportunes sur les investisseurs et adaptées à leurs besoins.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- les ressources et les canaux d'éducation financière, comme le site Web [gerezmieuxvotreargent.ca](http://gerezmieuxvotreargent.ca), continueront d'être utilisés par un plus grand nombre d'investisseurs et la CVMO sera considérée comme un chef de file au Canada et à l'étranger;
- protection accrue des investisseurs âgés et vulnérables;
- les initiatives politiques reflètent une prise en compte réfléchie des résultats de la recherche et du point de vue des investisseurs;

- décisions d'investissement plus éclairées grâce à la formation continue des investisseurs.

#### *1.4 Élargir les capacités en matière de l'introspection comportementale et d'évaluation des politiques*

Depuis 2017, le Bureau des investisseurs a renforcé la capacité de la CVMO à appliquer les perspectives comportementales à la réglementation des valeurs mobilières. Grâce à l'expansion de l'équipe de recherche et de perspectives comportementales du Bureau de l'investisseur (IORBIT), la CVMO continuera à appliquer les méthodes et techniques de la science comportementale aux activités politiques et opérationnelles. IORBIT utilise des enquêtes, des tests et des expérimentations pour soutenir la prise de décision basée sur des preuves dans toute la Commission.

De nombreux facteurs influencent les décisions que prennent les gens. Les perspectives comportementales sont une approche de la compréhension de la prise de décision humaine qui s'appuie sur les sciences comportementales, notamment la psychologie, l'économie et plusieurs autres. Depuis la crise financière mondiale, les régulateurs du monde entier utilisent les perspectives comportementales pour résoudre les problèmes des marchés financiers et améliorer les résultats des investisseurs.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- continuer à renforcer la capacité et les ressources de la CVMO à appliquer l'intelligence économique à la réglementation des valeurs mobilières par le biais de ses programmes d'élaboration de politiques et de ses programmes opérationnels;
- utiliser les méthodes de recherche de la science du comportement pour tester l'efficacité des interventions politiques;
- réaliser des expériences pour étudier comment les tendances émergentes sur les marchés des capitaux influent sur le comportement des investisseurs individuels;
- améliorer la compréhension de la science comportementale par le personnel de la CVMO afin de faciliter l'identification des risques liés à la protection des investisseurs et l'élaboration de solutions efficaces.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- amélioration de l'efficacité des politiques et des programmes de la CVMO, grâce à l'application des perspectives comportementales.

#### *1.5 Renforcer les services de règlement des différends des investisseurs par l'entremise de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), grâce à des activités d'élaboration de politiques et de surveillance*

Les investisseurs peuvent être exposés à des pertes potentielles dans les cas où des entreprises ou des personnes inscrites ont agi de façon déloyale, ont commis une erreur ou ont donné de mauvais conseils. La CVMO s'efforce d'améliorer l'accès des investisseurs à des recours dans ce genre de situations. Les voies de recours pour les

investisseurs, y compris un système efficace et équitable de règlement des différends, sont désormais considérées comme un élément essentiel des cadres de protection des investisseurs. Afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les investisseurs et de renforcer le recours des investisseurs, la CVMO poursuivra ses efforts pour établir un cadre d'autorité contraignante pour un service de règlement des différends tel que l'OSBI.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- fournir une analyse d'un cadre pour les décisions exécutoires d'un service de règlement des différends, tel que l'OSBI, en Ontario, dans le cadre de limites de réclamation accrues;
- collaborer avec nos partenaires des ACVM pour renforcer l'OSBI.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- de meilleurs résultats pour les investisseurs en matière de recours et de règlement des différends, ce qui favorisera également la confiance des investisseurs.

### *1.6 Aller de l'avant pour créer un nouvel organisme d'autoréglementation unique et amélioré (OAR), et consolider les deux fonds de protection des investisseurs actuels, indépendant du nouvel OAR*

Se concentrer sur la mise en œuvre d'un nouveau cadre pour les OAR conforme à l'exposé de position 25-404 des ACVM.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- établir un comité de travail intégré pour coordonner et s'engager avec le personnel actuel des OAR et des fonds de protection des investisseurs, ainsi qu'avec d'autres intervenants;
- mettre en œuvre l'intégration des OAR actuels, et séparément, des deux fonds de protection des investisseurs actuels dans le nouveau cadre;
- adopter et aller de l'avant pour mettre en œuvre les solutions spécifiques détaillées dans l'exposé de position 25-404 des ACVM qui :
  - améliorent la gouvernance et la responsabilité envers tous les intervenants;
  - favorisent l'élaboration, l'interprétation et l'application d'exigences réglementaires cohérentes;
  - incluent des mécanismes formels de défense des investisseurs afin de garantir que les points de vue des investisseurs soient pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de réglementation;
  - contiennent des mécanismes pour améliorer la solidité des processus d'application et de conformité;
  - assurent l'alignement de la réglementation sur les ACVM par le biais de mécanismes de surveillance appropriés;
  - accroissent l'efficacité de la réglementation, tenir compte de l'innovation et fournir une réglementation efficace et efficiente;
  - n'imposent pas d'obstacles aux personnes et compagnies inscrites qui fournissent un accès aux conseils et aux produits pour les investisseurs

- de différentes catégories démographiques, y compris les investisseurs moins fortunés ou ruraux;
- Reconnaissent et intègrent les considérations et les intérêts régionaux de tout le Canada.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- établir un nouveau cadre pour les OAR en exécutant une stratégie de mise en œuvre approuvée pour intégrer les OAR actuels, et séparément, en consolidant les deux fonds de protection des investisseurs actuels.

### 1.7 Renforcer la surveillance des plateformes de négociation de cryptoactifs et d'autres courtiers

Avec les ACVM et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), s'efforcer d'amener les sociétés de cryptoactifs qui exercent des activités de courtage ou sur les marchés à se conformer aux lois sur les valeurs mobilières, comme le prévoit l'Avis conjoint 21-329 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, *Indications à l'intention des plateformes de négociation de cryptoactifs : Conformité aux obligations réglementaires*, publié le 29 mars 2021 et dans l'Avis conjoint 21-330 du personnel des AVCM et de l'OCRCVM *Indications à l'intention des plateformes de crypto-transactions : Exigences relatives à la publicité, au marketing et à l'utilisation des médias sociaux*, publiées le 23 septembre 2021.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- collaborer avec les sociétés de cryptoactifs pour mener à bien le processus d'inscription ou d'approbation;
- identifier et traiter les cas de non-conformité aux lois sur les valeurs mobilières;
- développer les capacités internes en matière de surveillance des plateformes de négociation de cryptoactifs.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- les plateformes de négociation de cryptoactifs fonctionneront dans le cadre d'une surveillance réglementaire appropriée;
- réduction des informations trompeuses dans la publicité, le marketing et les médias sociaux des plateformes de négociation de cryptoactifs;
- un équilibre approprié est atteint en soutenant les nouvelles entreprises et en favorisant l'innovation et les marchés de capitaux compétitifs tout en promouvant la protection des investisseurs.



## 1.8 Introduction d'une règle proposée pour les divulgations liées au changement climatique\*

Le budget de 2021 comprenait un engagement du gouvernement à mener une consultation publique sur la divulgation des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et à prendre en compte les recommandations du Groupe de travail. Le Groupe de travail a recommandé de rendre obligatoire la divulgation par les sociétés ouvertes de renseignements importants sur les facteurs environnementaux, plus précisément une divulgation liée aux changements climatiques conforme aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation financière en la matière. Le rapport final du Groupe de travail a souligné qu'à l'échelle mondiale et qu'en Ontario, les investisseurs s'intéressent de plus en plus aux rapports des émetteurs sur les renseignements liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et à l'élaboration d'une norme uniforme de divulgation afin de créer des règles du jeu équitables pour tous les émetteurs. Le budget de 2021 indiquait que la CVMO entamera plus tard cette année des travaux d'élaboration des politiques afin d'éclairer d'autres consultations réglementaires sur la divulgation des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. En octobre 2021, les ACVM ont publié le projet de Règlement 51-107 *sur l'information concernant les questions climatiques* pour une période de commentaires de 90 jours. Le règlement proposé exigerait des émetteurs assujettis (autres que les fonds d'investissement) qu'ils divulguent certaines informations liées au climat conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC, ou TCFD en anglais) (sous réserve de certaines modifications). La période de commentaires se terminera en janvier 2022.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- examiner les commentaires reçus sur la proposition du règlement et finaliser le règlement.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- les investisseurs auront accès aux informations nécessaires relatives aux changements climatiques pour éclairer leurs décisions d'investissement et de vote;
- les sociétés ouvertes auront été clairement informées quant aux exigences en matière de divulgation liée aux changements climatiques.

## 1.9 Reconsidérer la diversité au sein des conseils d'administration et dans les postes de direction des émetteurs assujettis\*

La CVMO, en collaboration avec d'autres administrations participantes des ACVM, a adopté en 2014 des exigences de divulgation relatives à la représentation des femmes au sein des conseils d'administration et dans les postes de haute direction des sociétés cotées à la TSX. Depuis lors, des événements importants aux États-Unis, au Canada et dans le monde entier ont intensifié l'attention portée au racisme, et notamment à la question de la diversité raciale dans les conseils d'administration et les postes de direction. En mai 2020, les ACVM ont annoncé d'autres recherches et consultations

---

\* Pour les émetteurs de la Direction du financement d'entreprises / d'affaires

portant sur une plus grande diversité au sein des conseils d'administration et dans les fonctions de direction. En octobre 2021, la CVMO a organisé une table ronde virtuelle pour discuter de la diversité plus large (au-delà du sexe) au sein des conseils d'administration et des postes de cadres supérieurs, en mettant l'accent sur les objectifs, les limites de mandat et les données sur la diversité. Tout ce travail permettra de déterminer si, et comment, les besoins en matière de divulgation des investisseurs canadiens et les pratiques de gouvernance d'entreprise des sociétés publiques ont évolué depuis 2014 et quelles modifications il convient d'apporter au régime de réglementation des valeurs mobilières.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- examiner et publier les commentaires des parties prenantes concernant le régime actuel de diversité en vertu de la législation sur les valeurs mobilières;
- élaborer des propositions visant à améliorer ce régime, le cas échéant.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- transparence concernant les réactions des intervenants aux consultations et aux recherches menées;
- propositions élaborées pour répondre aux besoins d'information des investisseurs, tout en tenant compte des besoins commerciaux des sociétés publiques (à l'issue des consultations, le cas échéant).

### *1.10 Contrôler la fonction d'inscription des bourses reconnues*

Les bourses permettent aux entreprises d'accéder aux capitaux propres par le biais de la fonction de cotation. Il existe différentes options pour réunir des capitaux publics au moyen d'une cotation en bourse, y compris un premier appel public à l'épargne, une prise de contrôle inversée, diverses transactions admissibles, une société d'acquisition à vocation spécifique ou une inscription directe. Les bourses sont responsables de l'élaboration de politiques appropriées pour les inscriptions et de la réglementation et de l'application de la conformité des émetteurs et de la conduite des autres participants au marché conformément aux exigences établies. Les bourses reconnues sont soumises aux conditions d'une ordonnance de reconnaissance entre la CVMO et la bourse. La CVMO continuera d'évaluer si les bourses reconnues mènent le processus d'inscription conformément aux conditions des politiques des bourses et d'une manière conforme aux conditions de leur ordonnance de reconnaissance et à la législation sur les valeurs mobilières. Les bourses qui exercent leurs activités en Ontario et qui sont dispensées de la reconnaissance de la CVMO sont généralement parties à une ordonnance de reconnaissance similaire et sont soumises à la surveillance d'un ou de plusieurs organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières, conformément à la surveillance des bourses reconnues par la CVMO.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- examiner et donner son avis sur les propositions de politiques nouvelles ou modifiées relatives à l'activité de cotation des bourses;
- effectuer des examens de conformité sur place ou d'autres examens relatifs aux pratiques des bourses dans l'exercice de leurs fonctions d'inscription, au besoin et s'il y a lieu, et assurer la liaison avec d'autres organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières qui surveillent les bourses;

- suivre les développements nationaux et internationaux relatifs aux fonds communs de placement sans droit de regard, tels que les sociétés d'acquisition à vocation spécifique (SPAC);
- superviser la mise en œuvre de programmes d'inscription nouveaux ou pilotes offerts par les bourses sur une base temporaire ou « bac à sable »;
- continuer à évaluer s'il existe des possibilités d'arbitrage réglementaire en raison de règles de cotation différentes, en mettant l'accent sur les opérations de prise de contrôle inversée;
- engager un dialogue avec les bourses reconnues sur les questions de cotation relatives aux industries émergentes et aux nouveaux entrants publics qui peuvent soulever des préoccupations d'intérêt public.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- Élaboration de recommandations de conformité relatives aux normes de cotation, notamment :
  - l'exigence d'une modification ou de l'adoption de nouvelles politiques d'inscription à la cote d'une bourse de valeurs;
  - la préparation de rapports évaluant l'adéquation des normes de cotation et des programmes de surveillance connexes exécutés par les bourses.
- répondre en temps opportun aux propositions de normes d'inscription nouvelles ou modifiées, en soulevant les questions importantes conformément au rôle et aux protocoles de surveillance de la CVMO;
- identification et réponse proactives aux problèmes de cotation et aux industries émergentes.

### *1.11 Élaboration d'un rapport sur les coûts totaux à l'intention des investisseurs*

En collaboration avec les organismes d'autoréglementation (OAR), le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et les organismes de réglementation du CCRRA, élaborer une déclaration du coût total à l'intention des investisseurs en fonds commun de placement et des titulaires de fonds distincts afin de les sensibiliser davantage aux coûts permanents de la détention de placements, comme l'incidence des frais de gestion exigés par les fonds commun de placement et les fonds distincts. La CVMO se concentrera sur les exigences pour les inscrits en valeurs mobilières (courtiers et conseillers) de fournir des rapports périodiques aux clients indiquant le montant total de ces frais après la vente initiale de l'investissement.

Les mesures comprennent :

- élaborer une forme de divulgation du rapport sur le coût total pour les déclarants de titres qui s'appuiera sur les documents d'information actuels plutôt que d'ajouter de nouvelles exigences nettes;
- recommander des solutions de divulgation qui :
  - s'appuient sur les connaissances comportementales et les résultats de l'essai des échantillons de documents auprès des investisseurs;

- tiennent compte de la compréhension des coûts et des considérations pratiques sur la base de consultations préalables avec les associations professionnelles et les fournisseurs de services de post-marché;
- adoptent une approche aussi cohérente que possible dans le cadre des régimes des valeurs mobilières et des assurances.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- les investisseurs profiteront d'une meilleure information régulière sur les coûts permanents des investissements;
- remédier à l'asymétrie d'information entre les courtiers/conseillers et leurs clients;
- accroître la confiance des investisseurs dans le secteur et améliorer les résultats des investissements.

## **OBJECTIF 2 - Moderniser l'environnement réglementaire**

La CVMO cherche à adapter et à faire évoluer le cadre réglementaire pour répondre à l'environnement changeant du marché et anticiper l'évolution des conditions du marché et des besoins des investisseurs. Une réglementation moderne, efficace et efficiente permet aux entreprises et aux autres acteurs du marché de se conformer aux exigences d'une manière qui reflète les pratiques commerciales actuelles. Ces efforts consistent notamment à moderniser les pratiques de surveillance réglementaire de manière réactive et prospective et à se concentrer sur l'amélioration des services et sur le risque de charge réglementaire excessive pour les participants au marché.

Les marchés financiers sont toujours en évolution et la CVMO s'efforcera de maintenir un environnement réglementaire qui continue de répondre aux besoins changeants des entreprises et des investisseurs de l'Ontario. Un environnement réglementaire moderne s'adapte à l'évolution de la technologie et des besoins des investisseurs tout en veillant à ce que les protections des investisseurs suivent l'évolution des préjudices potentiels auxquels ils peuvent être confrontés.

La CVMO continuera de poursuivre un programme de modernisation qui favorise la confiance dans les marchés financiers de l'Ontario grâce à une protection efficace des investisseurs, à des politiques qui favorisent des marchés financiers équitables, efficaces et concurrentiels, et à la promotion de la formation de capital pour aider la croissance de l'Ontario. Pour y parvenir efficacement, la CVMO continuera d'identifier, de comprendre et de s'adapter aux nouvelles tendances et aux nouveaux modèles d'affaires, et supprimera les obstacles à l'innovation et à la formation de capital, tout en réduisant le fardeau réglementaire.

Nous veillerons à l'intégration, dans toutes les activités pertinentes, du mandat élargi de la CVMO sur la promotion de la formation de capital et des marchés concurrentiels qui vise à fournir un meilleur accès aux marchés financiers en Ontario.

### **Nos priorités principales**

#### *2.1 Mettre en œuvre un cadre amélioré pour moderniser la réglementation*

La CVMO se concentre sur l'établissement d'une culture d'amélioration continue qui modernisera la CVMO et le régime de réglementation qu'elle supervise. La CVMO mettra en œuvre un cadre amélioré à l'échelle de l'organisation qui garantira une approche systématique et rationalisée des projets visant à moderniser notre environnement réglementaire.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- mettre en œuvre le cadre amélioré pour moderniser note environnement réglementaire;
- coordonner les projets politiques dans le nouveau cadre afin de garantir un processus rationalisé permettant d'obtenir les résultats politiques souhaités sur les questions hautement prioritaires.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- un processus amélioré, centralisé et simplifié pour tous les projets de réglementation, qui reflète une prise en compte attentive de tous les aspects de notre mandat;
- contribuer à l'élaboration accélérée des règles et des politiques, en conciliant la nécessité d'obtenir des résultats harmonisés qui répondent le mieux aux besoins des investisseurs et des participants au marché en Ontario;
- renforcer les processus réglementaires en améliorant la prise en compte des points de vue et des impacts des intervenants dans :
  - la mise en œuvre par la CVMO de ses mandats de protection des investisseurs, de formation du capital et de concurrence;
  - les efforts de la CVMO pour faciliter l'innovation financière.

## 2.2 *Poursuivre le travail de rationalisation des exigences de divulgation périodique pour les émetteurs assujettis*

Avec nos collègues des ACVM, poursuivre le travail sur les propositions de modifications visant à simplifier et à clarifier les dépôts annuels et intermédiaires des émetteurs assujettis publiés en mai 2021, y compris les propositions visant à :

- préciser et rationaliser certaines exigences en matière de divulgation dans l'analyse de la direction (MD&A en anglais) et la notice annuelle (AIF en anglais);
- éliminer certaines exigences qui sont superflues ou ne sont plus applicables;
- combiner les états financiers, l'analyse de la direction et, le cas échéant, la notice annuelle dans un seul document d'information appelé « déclaration annuelle » aux fins de l'information annuelle, et « déclaration intermédiaire » aux fins de l'information intermédiaire;
- introduire un petit nombre de nouvelles exigences pour combler les lacunes en matière d'information.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- examen des commentaires des intervenants sur les changements proposés et finalisation des exigences en matière d'information continue;
- rechercher les commentaires des intervenants lors de l'examen du contenu non-IFRS des états financiers des émetteurs de fonds d'investissement.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- les obligations d'information modernisées réduiront la charge réglementaire, en simplifiant et en rationalisant les rapports et en augmentant l'efficacité des rapports pour les émetteurs assujettis;
- la qualité et la facilité d'utilisation des informations fournies aux investisseurs seront améliorées.

### 2.3 *Travaux visant à moderniser les options de livraison des documents réglementaires et des documents d'information continue pour les émetteurs*

La CVMO élaborera un cadre pour introduire sur le marché canadien un modèle d'accès tenant lieu de transmission (AED model en anglais) pour divers documents que les émetteurs sont tenus de remettre aux investisseurs.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- publier les modifications proposées pour mettre en œuvre un modèle d'accès tenant lieu de transmission pour les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement en ce qui concerne certains prospectus, états financiers annuels, rapports financiers intermédiaires et leurs analyses de la direction connexes;
- examiner les commentaires des intervenants sur les modifications proposées pour mettre en œuvre un modèle d'accès tenant lieu de transmission pour certains prospectus et documents d'information continue;
- publier les modifications proposées pour supprimer certaines obligations de livraison pour les fonds d'investissement en ce qui concerne les états financiers annuels, les rapports financiers intermédiaires et les analyses de la direction annuels et intermédiaires sur la performance des fonds;
- publier un document de consultation sollicitant les commentaires des intervenants sur la modernisation et l'exploration d'autres exigences de livraison, y compris un modèle d'accès tenant lieu de transmission, pour les fonds d'investissement en relation avec d'autres documents d'information tels que les aperçus du fonds, les aperçus des fonds négociés en bourse et les prospectus détaillés.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- élaborer un modèle d'accès tenant lieu de transmission qui modernisera la façon dont les documents sont mis à la disposition des investisseurs, réduira le fardeau réglementaire indu et les coûts connexes pour les émetteurs, et favorisera une façon plus écologique de communiquer l'information, la livraison du papier demeurant facultative.

### 2.4 *Élaborer un cadre pour identifier et surveiller les nouvelles questions réglementaires*

La CVMO est responsable pour la supervision et la réglementation des marchés dynamiques. Les marchés évoluent, tout comme l'environnement réglementaire. La CVMO élaborera un cadre qui facilitera le processus d'identification des développements qui ont le potentiel d'avoir un impact et d'influencer la politique réglementaire, les activités opérationnelles ou les ressources futures.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre un cadre permettant d'identifier et de surveiller les tendances et les questions réglementaires émergentes susceptibles d'avoir un impact sur les priorités futures de la CVMO.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- publier un rapport d'analyse de l'horizon qui soutiendra l'établissement des priorités de la CVMO.

## 2.5 Poursuivre l'accroissement de la surveillance du risque systémique

La CVMO collabore avec de nombreux organismes de réglementation nationaux et internationaux pour surveiller les risques liés à la stabilité du système financier, améliorer la résilience des marchés et atténuer les risques découlant des événements systémiques mondiaux. La CVMO continue d'améliorer le cadre national de surveillance des produits dérivés et de rendre opérationnels les outils de conformité et de surveillance nécessaires à l'établissement d'un régime pratique et efficace.

La CVMO poursuivra également le renforcement du cadre réglementaire afin de mieux évaluer le risque de liquidité et l'effet de levier financier lié aux fonds d'investissement. Pour évaluer la liquidité, l'effet de levier et d'autres risques dans les fonds, la CVMO continue d'étendre ses efforts de collecte de données, y compris une enquête annuelle sur les fonds d'investissement.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- sous réserve de l'approbation ministérielle, finaliser les modifications au projet de Règle relative à la conduite des courtiers en produits dérivés qui fait l'objet de consultations, en limitant la portée de la Règle et en précisant les territoires de compétence qui se verront accorder l'équivalence;
- finaliser les modifications à la Règle de compensation pour clarifier davantage quelles entités et quels produits sont soumis à la Règle;
- finaliser les modifications à la Règle relative au rapport sur les opérations sur produits dérivés afin de refléter les changements aux normes de données adoptées à l'échelle mondiale pour la déclaration des transactions sur les produits dérivés;
- concevoir un cadre pour la collecte et l'analyse des données relatives aux produits dérivés de gré à gré, dont l'objectif ultime est un entrepôt de données qui intègre pleinement les données relatives à tous les produits dérivés négociés en Ontario;
- mettre en œuvre des enquêtes annuelles, de manière évolutive, sur l'exposition du portefeuille des fonds d'investissement privés et publics afin d'évaluer les risques systémiques pertinents, en mettant l'accent sur les classes d'actifs agrégées et les informations sur l'effet de levier financier.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- mise en place d'une Règle relative au comportement commercial établissant des obligations fondamentales pour les courtiers et les conseillers en produits dérivés de gré à gré;
- l'achèvement réussi de la phase 1 du projet d'entrepôt de données sur les produits dérivés, c'est-à-dire la création d'un système qui intègre et fusionne les données sur les produits dérivés de crédit pour chaque référentiel commercial, afin que les données puissent être facilement utilisées pour l'analyse et la production de rapports;



- publier des statistiques récapitulatives et des recherches à partir des données collectées via l'enquête sur les fonds d'investissement.

### **OBJECTIF 3 - Faciliter l'innovation financière**

La CVMO poursuivra ses efforts pour renforcer l'écosystème d'innovation de l'Ontario par le biais d'approches réglementaires souples et proportionnelles et d'un soutien accru aux entreprises nouvelles et novatrices qui cherchent à s'établir ou à accroître leurs activités en Ontario. Par l'intermédiaire du Bureau de l'innovation, la CVMO cherche à favoriser de nouvelles méthodes d'engagement avec la communauté de l'innovation afin d'adapter les services de soutien aux entreprises aux priorités des intervenants, de soutenir et de permettre l'utilisation de la technologie et des données ouvertes, et d'élargir le TestLab de la CVMO pour favoriser la formation de capital afin d'aider à soutenir les entreprises ontariennes et de promouvoir la concurrence et le choix des consommateurs.

#### **Nos priorités principales**

##### *3.1 Collaborer avec les entreprises novatrices et soutenir l'innovation sur nos marchés financiers*

Le Bureau de l'innovation continue d'étendre le programme de soutien de la Rampe de lancement de la CVMO grâce à un engagement plus profond avec les principaux intervenants et à une offre de services accrue visant à aider les entreprises innovantes à s'orienter dans les exigences réglementaires, à accorder des exemptions conditionnelles ou des approbations limitées dans le temps ou dans l'activité. Le Bureau de l'innovation développera son environnement d'essai (OSC TestLab) pour mettre à l'essai des produits, des services et d'autres solutions novatrices auprès des participants aux marchés financiers de l'Ontario.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- déterminer, comprendre et faciliter les nouveaux modèles d'affaires, services et produits financiers qui profitent aux investisseurs et à nos marchés financiers, et aider à moderniser la réglementation et à favoriser l'innovation dans les marchés financiers de l'Ontario;
- travailler avec les intervenants externes qui soutiennent l'écosystème de l'innovation, comme les cabinets d'avocats, les conseillers, les incubateurs et les accélérateurs, le capital-risque et les investisseurs providentiels, afin d'améliorer les ressources éducatives et les autres soutiens fournis aux entreprises nouvelles et novatrice;
- évaluer l'efficacité du répertoire du Bureau de l'innovation pour répondre aux besoins des entreprises éligibles au programme de la Rampe de lancement et envisager d'autres améliorations de cette ressource;
- promouvoir le TestLab de la CVMO, partager les connaissances acquises lors de la première cohorte de tests, mener des recherches et consulter les intervenants pour déterminer les thèmes des tests supplémentaires;
- exploiter la recherche et accroître l'engagement avec les intervenants de l'écosystème de l'innovation pour aider à promouvoir l'innovation et la formation de capital sur nos marchés;
- travailler en collaboration avec le bac à sable des ACVM pour émettre des approbations ou des dispenses en temps opportun destinées aux entreprises

ontariennes offrant des produits ou des services nouveaux pour exercer leurs activités au Canada en tant que sociétés ou marchés inscrits.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- réduction des coûts et des « temps de mise sur le marché » pour les entreprises novatrices et les nouvelles entreprises en quête de capitaux;
- faire connaître le TestLab de la CVMO et annoncer les futures cohortes de tests;
- rétroaction positive de la part des intervenants au sujet des conseils émis, des sondages menés et du soutien fourni aux entreprises novatrices;
- créer de nouvelles ressources éducatives et améliorer les autres soutiens fournis aux entreprises nouvelles et novatrices.

### *3.2 Appuyer et favoriser l'utilisation de la technologie et des données ouvertes sur nos marchés financiers*

La CVMO s'efforcera d'influencer et favoriser l'utilisation de la technologie et des données ouvertes sur nos marchés financiers. Il s'agit notamment d'être plus réactif aux besoins des intervenants (par exemple, en envisageant des normes de données et des règles de partage des données) et de mieux comprendre les avantages de l'ouverture des données pour créer des gains d'efficacité et servir de base aux entreprises et aux services pour offrir une meilleure technologie aux clients, tout en renforçant les garanties des investisseurs.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- examiner comment un cadre de données ouvertes pourrait être appliqué aux marchés financiers de l'Ontario;
- identifier les opportunités et les nouveaux moyens de partager les données (par exemple, par le biais d'API ou le partage d'ensembles de données);
- développer la stratégie de la CVMO pour prendre en compte les solutions RegTech et SupTech;
- soutenir et influencer les initiatives de banques ouvertes et de données ouvertes qui pourraient faciliter l'innovation dans les marchés financiers de l'Ontario.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- adoption de nouvelles technologies permettant d'obtenir de meilleurs résultats pour les investisseurs et de renforcer leur protection;
- amélioration de l'accès aux données qui peuvent être utiles à la recherche et à l'élaboration des politiques et aider les acteurs du marché à réduire les coûts.

### *3.3 Développer le TestLab de la CVMO*

Le Bureau de l'innovation a mis au point un environnement d'essai en Ontario pour permettre aux entreprises admissibles de tester de nouveaux produits, services et solutions sur nos marchés financiers, sous réserve de paramètres d'essai appropriés.

Le TestLab de la CVMO cherche à atteindre les objectifs suivants :

- offrir des possibilités d'essais en collaboration avec des partenaires dans un écosystème d'innovation connecté;

- s’entretenir avec des experts sur les défis et les obstacles réglementaires, collaborer à des solutions et obtenir des conseils sur les exigences réglementaires;
- permettre à la CVMO d’envisager de nouvelles solutions et supprimer les obstacles à l’innovation;
- favoriser l’élaboration de politiques et moderniser la réglementation.

Le TestLab de la CVMO est exploité sur la base d’une cohorte offrant des tests pendant des périodes spécifiques basées sur des énoncés de problèmes. Les thèmes d’essai sont identifiés et affinés par des recherches et des consultations avec les intervenants, en tenant compte des tendances et des technologies émergentes, des priorités de la CVMO et des connaissances acquises grâce à notre engagement avec les intervenants et à notre expérience de soutien aux entreprises innovantes par le biais de la Rampe de lancement de la CVMO. Nous sommes en train de développer de futurs thèmes de test qui se concentreront sur l’amélioration de la formation du capital, conformément à notre mandat élargi.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- effectuer des recherches pour recueillir des données, des idées et d’autres informations clés sur le processus de mobilisation de capitaux sur les marchés privés et le paysage actuel du financement des entreprises en démarrage et autres petites entreprises;
- obtenir les commentaires des groupes d’intervenants ciblés afin de mieux comprendre la nature des défis de financement auxquels font face les entreprises sur les marchés financiers de l’Ontario;
- concevoir et mettre en œuvre un thème d’essai lié à l’amélioration de la formation de capital qui soit pleinement informé des résultats de la recherche et des commentaires reçus des intervenants.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- mener des recherches et obtenir le retour des intervenants pour informer les futurs thèmes d’essai du TestLab;
- concevoir et mettre en œuvre de nouveaux outils pour soutenir les tendances émergentes et profiter aux participants du marché des capitaux.

### *3.4 Favoriser de nouvelles méthodes d’engagement avec la communauté de l’innovation*

Le Bureau de l’innovation a pour objectif d’approfondir l’engagement avec la communauté de l’innovation afin de construire un écosystème d’innovation plus fort. Le Bureau utilise les informations tirées de son engagement avec la communauté de l’innovation pour adapter les programmes et les services afin de favoriser l’innovation et de faciliter la formation de capital tout en poursuivant les efforts de la CVMO pour moderniser la réglementation. En renforçant l’engagement et la collaboration, l’équipe du Bureau de l’innovation veille à ce que la contribution des intervenants soit prise en compte dans l’élaboration des politiques et des programmes opérationnels de la CVMO et que les services de soutien aux entreprises s’alignent sur les priorités des intervenants.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- expérimenter de nouvelles méthodes de sensibilisation et d'engagement, notamment la communication interactive, afin d'étayer la recherche et d'élaborer des politiques et des pratiques conformes aux priorités des intervenants;
- mettre en œuvre une approche systématique de la recherche et de l'analyse des données pour identifier les tendances émergentes et partager les informations avec les intervenants internes et externes afin de promouvoir l'innovation, de faciliter la formation de capital et de moderniser la réglementation;
- une communication plus proactive avec les intervenants, notamment les entités qui peuvent soutenir l'écosystème d'innovation de l'Ontario, comme les centres d'innovation et les accélérateurs, les établissements universitaires et les autres organismes de réglementation.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- des liens clairs et visibles avec les centres d'innovation, les accélérateurs, les établissements universitaires et les autres organismes de réglementation;
- mettre en œuvre une ou plusieurs solutions numériques interactives pour s'engager auprès d'un groupe plus large d'intervenants;
- thèmes d'essai du TestLab et autres services de soutien aux entreprises alignés sur les priorités des parties prenantes;
- publier des recherches et un leadership éclairé qui contribuent à l'innovation financière et à la modernisation de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario;
- accroître la visibilité de la CVMO en tant qu'organisme de réglementation novateur et agile.

## OBJECTIF 4 - Renforcer les fondements de notre organisme

La CVMO réglemente et soutient un secteur financier en constante évolution et hautement concurrentiel. La pandémie de COVID-19, le débat mondial sur le racisme systémique, l'examen continu de nos marchés financiers et les commentaires des intervenants sur la modernisation des valeurs mobilières ont accru la nécessité et l'urgence de la part de la CVMO de disposer d'une base organisationnelle solide et adaptable, y compris les personnes, les politiques, les systèmes et les données.

### Nos priorités principales

#### 4.1 Réaménager les systèmes nationaux des ACVM

La CVMO, en collaboration avec d'autres organismes membres des ACVM, continuera de travailler au remplacement des anciens systèmes nationaux de l'ACVM par SEDAR+. Le développement de ce nouveau système des ACVM est un processus continu. Une fois le système lancé, il constituera la plateforme commune pour l'ensemble des dépôts, des divulgations, des paiements et de la recherche d'information pour les marchés financiers canadiens.

La plateforme d'analyse des marchés est la nouvelle plateforme analytique des activités du marché des ACVM et elle constitue l'un des outils essentiels d'application de la loi de la CVMO. La plateforme d'analyse des marchés, qui portait dans un premier temps sur les négociations d'actions, continuera d'évoluer pour intégrer des ensembles de données supplémentaires, comme les produits dérivés négociés en bourse et des analytiques plus sophistiquées.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- continuer à participer avec les ACVM au développement des systèmes SEDAR+ et MAP qui répondent aux besoins des intervenants internes et externes;
- travailler avec les autres administrations des ACVM afin de réaliser une transition contrôlée vers le nouveau système à l'intention des joueurs dans le marché et des utilisateurs internes;
- travailler avec l'ACVM pour terminer l'élaboration de la règle sur les droits relatifs aux systèmes des ACVM à temps pour le lancement de la phase 1 de SEDAR+.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- SEDAR+ est lancé comme un système national en ligne qui répond mieux aux besoins actuels et futurs des joueurs dans le marché;
- les processus réglementaires sont plus efficaces et la prestation de services aux joueurs dans le marché est améliorée, ce qui réduit le fardeau réglementaire global;
- la plateforme d'analyse des marchés favorise une capacité accrue d'analyser les cas complexes d'abus de marché, entre les marchés et les parties liées, et fournit une plateforme pour mener des recherches sur les marchés canadiens.

## 4.2 *Modernisation des technologies, transformation numérique et facilitation des données et des analyses*

La CVMOC continuera à transformer ses opérations pour l'ère numérique et à améliorer son efficacité grâce à des outils, des technologies et des processus modernes. Il s'agira notamment de développer les compétences et de faciliter les changements culturels nécessaires pour que l'organisation s'adapte et se transforme à l'ère numérique. Le programme de transformation numérique permettra également à la CVMO de se transformer entièrement en un organisme de réglementation axé sur les données en fournissant des outils, des technologies, des données et des capacités d'analyse et en favorisant et en développant la culture des données et de l'analyse au sein de l'organisation. Tous ces travaux de changement technologique et de transformation numérique seront soutenus par une infrastructure technologique, des applications et des plateformes résilientes et sécurisées.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de plates-formes de la CVMO, y compris le lancement d'une solution de planification des ressources de l'entreprise, l'optimisation des opérations réglementaires grâce à des processus et des flux de données intégrés, l'automatisation des tâches manuelles à l'aide de la technologie d'automatisation des processus robotiques et l'habilitation des employés grâce à divers outils et technologies modernes;
- mettre en œuvre la plateforme d'analyse et de données d'entreprise – une plateforme unifiée, évolutive, sécurisée et régie qui offrira des données d'entreprise, des analyses et des capacités de reporting dans l'ensemble de la CVMO;
- développer les compétences et de faciliter les changements culturels nécessaires pour que l'organisation s'adapte et sa transformation à l'ère numérique.
- continuer à soutenir les applications anciennes et mettre en œuvre toutes les modifications et améliorations requises sur les systèmes locaux de la CVMO et les processus, les flux de travail et les politiques connexes pour s'assurer qu'ils sont harmonisés avec la phase 1 de SEDAR+ au moment du lancement;
- poursuivre l'exécution des programmes de résilience des TI, de gestion du cycle de vie des TI et de sécurité de l'information.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- efficacité accrue des activités de réglementation internes et des services d'entreprises grâce à des plateformes, des outils et des technologies modernes interopérables et à des processus rationalisés;
- transition accélérée des anciens systèmes autonomes vers des plateformes d'entreprise intégrées et modernes;
- amélioration des connaissances, partage efficace des informations et collaboration accrue entre les branches et avec les intervenants du secteur, permettant l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur les données;
- la culture du numérique permet de créer un lieu de travail moderne et de préparer l'avenir.

### 4.3 Favoriser l'inclusion, l'équité et la diversité

La CVMO s'efforce d'instaurer et de maintenir la diversité au sein de sa communauté et de veiller à ce que l'expérience des employés soit équitable et inclusive pour tous.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion et de diversité de la CVMO afin d'éliminer les obstacles à l'inclusion au sein de la CVMO et de créer des occasions équitables et une expérience cohérente pour tous les employés;
- offrir et promouvoir des occasions d'apprentissage et de dialogue afin de mieux comprendre les préjugés, le racisme et les obstacles à l'inclusion;
- prendre les mesures décrites dans l'engagement du PDG de l'initiative BlackNorth.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- nouvelles politiques et pratiques mises à jour qui sont équitables et inclusives pour tous les employés, notamment dans les domaines du recrutement, du développement des talents, du détachement, de la promotion, du code de conduite et d'un milieu de travail respectueux;
- une meilleure compréhension menant à des changements individuels et organisationnels dans les pratiques et les comportements pour favoriser l'équité et l'inclusion;
- un milieu de travail où les employés éprouvent des sentiments d'inclusion et de sécurité psychologique;
- atteinte des objectifs et des cibles énoncés dans l'engagement du PDG de l'initiative BlackNorth.

### 4.4 Mise en œuvre d'un modèle de travail hybride

La CVMO continuera d'adapter ses pratiques de travail et son milieu de travail afin d'appuyer la mise en œuvre efficace de la réglementation et des activités opérationnelles dans un modèle de travail hybride, où les employés travaillent à la fois sur place et à distance.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- établir et ajuster les politiques et pratiques de travail pour soutenir une main-d'œuvre hybride, en contribuant à la collaboration et à la culture organisationnelle dans un modèle de lieu de travail hybride;
- élaborer des politiques et des pratiques qui favorisent la flexibilité des horaires et du lieu de travail;
- mettre en œuvre des caractéristiques de conception de l'espace physique pour assurer la santé et la sécurité des employés et soutenir un milieu de travail hybride;
- mettre en œuvre une solution numérique pour soutenir le plan de retour au bureau / lieu de travail hybride.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- nouvelles politiques et pratiques mises à jour et outils qui traitent des pratiques d'emploi dans le cadre d'un milieu de travail hybride et de conditions de travail souples;
- alignement de la conception des espaces de bureaux sur des pratiques de travail hybrides efficaces.





COMMISSION DES  
VALEURS MOBILIÈRES  
DE L'ONTARIO

## COORDONNÉES

### **Kathryn Royal**

Chef de la planification stratégique et de la production des rapports

20, rue Queen Ouest

22<sup>e</sup> étage

Toronto (Ontario) M5H 3S8

[KRoyal@osc.gov.on.ca](mailto:KRoyal@osc.gov.on.ca)